



GARDER VOTRE GRIPPE POUR VOUS, ÉVITER DE LA TRANSMETTRE!

Laval, le 26 janvier 2005 – La Direction de santé publique de Laval désire informer la population lavalloise de certaines mesures à prendre en vue de prévenir la propagation du virus de l'influenza.

Étant donné que l'activité grippale a atteint, dans la région de Laval, un indice très élevé, le Dr Denis Archambault, médecin conseil à la Santé publique de Laval, fait la recommandation suivante :

- Si vous présentez un ou des symptômes grippaux, tels que : écoulement nasal, maux de gorge, toux, fièvre ou difficultés respiratoires, veuillez retarder ou vous abstenir de rendre visite à vos proches, parents ou amis qui sont hospitalisés ou qui résident en centre d'hébergement de longue durée, privés ou publics.

Ainsi, vous éviterez de propager le virus à des personnes dont le système immunitaire est déjà affaibli et qui sont donc plus sujets à contracter le virus.

Il est à noter qu'il est toujours possible de se faire vacciner contre l'influenza, en communiquant avec votre CLSC ou votre médecin. Le vaccin est gratuit pour tous les enfants âgés de 6 à 23 mois inclusivement, les personnes de 60 ans et plus et pour les personnes atteintes de maladies chroniques.

– 30 –

Source : Dr. Denis Archambault, médecin-conseil
Direction de santé publique de Laval

Renseignements : Johanne Paré
Conseillère-cadre aux communications
(450) 978-2121, poste 2233